

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTIONS GROUPES

Par « **Colloquium** », on entend la société en charge de l'organisation de l'Evènement, dans le cadre d'un mandat préalable consenti par son mandant ou donneur, en général, une association professionnelle, Colloquium agissant en conséquence au nom et pour le compte de ce dernier.

Par « **Inscription groupes** », on entend l'inscription de plus de 10 participants.

Par « **Client** », on entend la personne morale ou physique effectuant une demande d'inscription.

Par « **Participant** », on entend la personne dont l'inscription est confirmée (Ex. congressiste, exposant etc...).

Par « **Prestations** », on entend les prestations dont est en charge Colloquium dans le cadre du présent Contrat. Les prestations pourraient être détaillées sur le Site.

Par « **Site** », on entend le site web dédié à l'Evènement

Par « **Evènement** », on entend la manifestation au titre de laquelle l'inscription est faite (le congrès, la conférence, la journée de formation, etc...)

Par « **Conditions Particulières** », également les « **CP** », on entend l'ensemble des dispositions non prévues aux conditions générales et expressément mentionnées sur les différentes pages Web du Site. En cas de contradiction, les CP prédominent sur les Conditions Générales. Les CP et Conditions Générales constituent l'intégralité des accords entre le Client et Colloquium, mandataire de son donneur d'ordre.

1. Domaine d'application

Les présentes conditions sont applicables aux inscriptions groupes sur le Site, le Client se portant du respect desdites conditions, et des CP par les Participants.

2. Inscription sur le Site

Le Site permet d'offrir aux Clients la possibilité d'acheter des inscriptions à l'Evènement via un formulaire d'inscription en ligne.

Le Client est responsable financièrement de ses démarches sur le Site. Il garantit également la véracité et l'exactitude des informations le concernant fournies sur le Site et sur le formulaire d'inscription.

Une utilisation du Site qui serait frauduleuse, ou qui contreviendrait aux présentes justifiera que soit refusé au Client, à tout moment, l'accès aux Prestations proposées par Colloquium.

3. Procédure d'inscription et délais

L'Inscription Groupe s'effectue exclusivement sur le Site via le formulaire d'inscription officiel en ligne. Aucune inscription ne sera effectuée et/ou acceptée et/ou confirmée par téléphone, fax ni dans les locaux de Colloquium.

La procédure d'inscription est réservée aux seuls Clients ayant préalablement pris connaissance des présentes Conditions Générales et des CP, dans leur intégralité et les ayant acceptés en cochant la case prévue à cet effet sur le formulaire d'inscription. Sans cette acceptation, la poursuite du processus d'inscription est techniquement impossible.

En conséquence, la finalisation du processus d'inscription sur le Site vaut acceptation expresse par le Client des présentes Conditions Particulières et Conditions Générales et formation du contrat.

Sauf disposition contraires dans les CP, le Client pourrait avoir la possibilité de gérer les inscriptions en ligne via un espace personnel ou par l'envoi à Colloquium d'un fichier Excel avec les données personnelles des personnes à inscrire.

Aucune inscription ne sera confirmée si elle n'est pas accompagnée du règlement correspondant, dans le respect des délais prévus aux CP. A défaut de réception du paiement, l'inscription est donc nulle et non avenue. Il en est de même en cas de réception du paiement au delà des délais prévus aux CP.

Le nombre de participants à l'Evènement peut être limité. Colloquium se réserve le droit de refuser des inscriptions.

De plus, Colloquium se réserve le droit de refuser une demande d'inscription pour quelque motif que ce soit, et sans avoir à justifier sa décision

Les badges permettant d'accéder à l'Evènement sont nominatifs et ne peuvent être retirés que par leur titulaire sur présentation d'une pièce d'identité, sauf exception, lorsque le pick-up de la totalité des badges est proposé au Client pour l'Evènement. Ils ne sont pas échangeables et ne peuvent être revendus.

Sauf information contraire figurant aux CP, le délai limite pour enregistrer les Participants pris en charge par les groupes est fixé à 2 semaines avant l'Evènement.

4. Tarifs et paiements

Les tarifs ainsi que le détail des services proposés pourraient être indiqués sur le Site par catégories de participants (ex. étudiants, membres, non membres, etc...).

Les tarifs ainsi que le détail des services proposés sont indiqués sur le Site.

Il est précisé que l'achat des inscriptions au tarif groupe est possible jusqu'à 4 semaines avant premier jour de l'Évènement. Une fois ce délai expiré, les tarifs pour les inscriptions individuels s'appliquent aux inscriptions groupes.

Il est précisé qu'aucun tarif réduit ne s'applique aux inscriptions groupes. Un tarif unique est proposé au Client.

Sauf si indiqué autrement dans les CP, les prix sont exprimés en HT. La TVA en vigueur dans le pays de l'Évènement est à ajouter au prix indiqué.

Sauf mentions contraires sur le Site, ne sont pas compris dans les tarifs les frais de transport, d'hébergement et de restauration ; les droits d'entrée pour l'accompagnant ; les frais pour l'éventuelle modification de l'inscription

Les sommes en questions sont réglées à Colloquium par le Client dans les 15 jours suivants la date d'émission par Colloquium, de la facture correspondante.

Les sommes facturées non réglées à leur échéance, nonobstant la faculté de résiliation par Colloquium contractuellement prévue, entraînent de plein droit des pénalités de retard à un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne (BCE) à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Dans ce cas le taux applicable pour le 1er semestre de l'année civile est le taux en vigueur au 01.01 et pour le second semestre, le taux en vigueur au 01.07. Ces pénalités étant immédiatement exigibles le jour suivant la date de règlement prévu sans qu'un rappel soit nécessaire, conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce. Ces pénalités de retard pourront faire l'objet d'une facturation distincte. Le débiteur en situation de retard de paiement sera redevable, de plein droit, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Il est précisé que, sauf mention contraires dans les CP, tout paiement doit être effectué au plus tard 1 semaine avant le premier jour de l'Évènement.

Les éventuels frais bancaires sont à la charge exclusive du Client.

5. Modifications de l'inscription

Tout changement de nom sera considéré comme une annulation et donnera lieu à une nouvelle inscription au tarif en vigueur au moment de la réception du nom du nouveau Participant. Il est précisé que le tarif applicable est celui de la date de réception des détails de l'inscription et du paiement.

Généralement, tout changement de nom entraîne également la facturation par Colloquium des frais

administratifs au Client. Le montant des frais susceptibles d'être facturés figure dans les CP.

Il est précisé que les inscriptions achetées et non utilisées ne sont ni remboursables, ni utilisables sur place.

6. Respect des règlements de l'Évènement

En s'incrivant, le Client s'engage au respect de l'ensemble des règlements applicables dans le cadre de l'Évènement ainsi qu'à l'ensemble des directives et consignes des organisateurs. Le Client se porte au respect de ces règlements par le Participant.

Toute infraction auxdits règlements peut entraîner l'exclusion du Participant contrevenant, et ce à la seule volonté de Colloquium, même sans mise en demeure, et ce sans remboursement du montant de sa participation ou d'une quelconque somme par lui versée qui restera acquise à Colloquium.

7. Conditions d'annulation

Toute annulation doit être communiquée par écrit au secrétariat de l'Évènement (fax ou courrier ou e-mail).

À défaut de dispositions spécifiques dans les CP, les conditions d'annulation applicables sont les suivantes :

Pour toute annulation signifiée au plus tard 8 semaines avant le premier jour de l'Évènement : remboursement des montants versés pour l'inscription et les prestations annexes déduction faite de 50 € de frais administratifs. En cas de non-règlement des sommes dues au moment de l'annulation, ces frais administratifs resteraient dus.

Pour toute annulation signifiée à moins de 8 semaines avant le premier jour de l'Évènement : aucun remboursement ne sera effectué. En cas de non-règlement des sommes dues au moment de l'annulation, la totalité de ces montants resterait due.

Les remboursements éventuels sont effectués après l'Évènement. Toute demande de remboursement doit être faite au plus tard 12 semaines après le premier jour de l'Évènement. Aucune demande de remboursement ne sera traitée une fois ce délai expiré.

8. Preuve

Il est expressément convenu que, sauf erreur manifeste de la part de Colloquium dont le Client rapporterait la preuve, les données conservées dans le système d'information de Colloquium ont force probante quant aux inscriptions faites par le Client. Les données sur support informatique ou électronique constituent des preuves valables et en tant que telles, sont recevables dans les mêmes

conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

9. Responsabilité

9.1 Pour l'utilisation du Site : Aucune garantie n'est donnée au Client s'agissant de :

- l'absence d'anomalies, d'erreurs et bugs susceptibles d'affecter la navigation sur le Site ou la mise en œuvre d'une fonctionnalité quelconque proposée sur le Site ;
- ou de la possibilité de corriger ces anomalies, erreurs ou bugs ; ou de
- l'absence d'interruption ou de panne dans le fonctionnement du Site ; ou de
- l'éventuelle compatibilité du Site avec un matériel ou une configuration particulière.

En aucun cas, Colloquium ne sera responsable des dommages directs ou indirects et/ou immatériels, prévisibles ou imprévisibles (incluant la perte de profits ou d'une chance...) découlant de la fourniture et/ou de l'utilisation ou de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser les fonctionnalités du Site.

En tout état de cause, le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

9.2 Pour les Prestations : La responsabilité de Colloquium ne peut être engagée qu'en cas de négligence dans le cadre de l'exécution des Prestations, négligence dont il appartient au Client/Participant d'apporter la preuve.

10. Assurances

10.1 - Colloquium déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile au titre des prestations qu'il réalisera dans le cadre du présent contrat. Cette responsabilité ne saurait en aucun cas s'étendre :

- aux dommages causés par des tiers aux Participants ni causés par des Participants à des tiers ;
- ainsi qu'aux dommages causés aux biens sous la garde du Participant.

10.2 - La société gérant les lieux où se tient l'évènement répond de sa responsabilité civile en sa qualité de propriétaire des immeubles et des installations, fixes ou provisoires servant à la tenue de l'évènement, ainsi que pour l'exploitation des entreprises et activités qu'il gère directement. Il en est de même pour toutes les entreprises extérieures.

10.3 - Il est recommandé aux Clients, Participants et personnes accompagnantes de souscrire

- une police d'assurance responsabilité civile individuelle pour couvrir tous les dommages causés à autrui soit par eux-même, soit par leur personnel ou leurs installations.
- une police d'assurance garantissant les matériels leur appartenant ou les biens confiés apportés lors de l'évènement
- toute autre police d'assurance adéquate en lien avec leur séjour sur les lieux de l'évènement (santé, accident, rapatriement, annulation).

Applicables pendant ou à la suite de l'évènement ou pendant ou à la suite d'évènements organisés autour de l'évènement, la responsabilité de Colloquium ne pouvant être engagée dans les situations ci avant énumérées.

Si prévu aux CP, en cas d'évènement extérieur empêchant le Participant de se rendre sur l'évènement, le Client aura la possibilité de souscrire sur le Site (via un lien hypertexte vers notre partenaire) une assurance annulation individuelle couvrant ses frais liés à la participation à l'évènement (Ex. droits d'inscription, frais d'hôtel, frais de voyage etc..) dans les limites des garanties proposées. Cette prestation est alors commercialisée par un partenaire spécialisé de Colloquium en son propre nom, sans que Colloquium ne puisse être associé à ce service, ni voir sa responsabilité engagée en la matière.

11. Force majeure

En cas d'impossibilité de disposer des locaux prévus ou autres moyens essentiels prévus pour la tenue de l'évènement et ce pour des raisons de force majeure, ou tout autre cas de force majeure empêchant la tenue de l'évènement, Colloquium pourra changer de lieu ou en différer la date. Dans ces conditions, l'inscription restera valable pour l'évènement modifié sans possibilité de réclamation pour le Client ou le Participant.

En cas d'impossibilité de disposer des locaux prévus ou autres moyens essentiels prévus pour la tenue de l'évènement et ce pour des raisons de force majeure, ou tout autre cas de force majeure empêchant la tenue de l'évènement, obligeant l'organisateur à interrompre ou à annuler l'évènement, et faute de report possible de celui-ci, Colloquium ne sera débiteur d'aucune somme, indemnité, pénalité et/ou dommages et intérêts de quelque nature que ce soit à l'égard du Client et du Participant.

Si le cas de force majeure venait à durer ou à subvenir dans telle sorte que la tenue de l'évènement est impossible, le présent contrat sera résilié de plein droit sans qu'aucune des parties ne puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Dans ce cas de figure, aucun frais d'inscription ne sera remboursé au Client ou au Participant.

Sont notamment considérés comme des cas de Force Majeure tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur à l'une des parties et l'empêchant de remplir partiellement ou totalement

les obligations qui lui sont imparties au regard des présentes.

En cas de survenance d'un événement de force majeure, la partie affectée par celui-ci doit en aviser immédiatement l'autre par tout moyen.

12. Protection des données

Pour l'exécution des missions qui lui sont confiées par l'organisateur de l'Événement, COLLOQUIUM est amené à collecter, traiter et conserver les données personnelles des personnes physiques s'inscrivant à l'Événement. Les données sont uniquement collectées pour les finalités de l'organisation et de la commercialisation de l'Événement et selon les instructions de l'organisateur de l'Événement. La collecte, le traitement (incluant l'enregistrement des données, les changements, la transmission, le verrouillage et la suppression) et l'utilisation de toutes les données personnelles des inscrits et participants à l'Événement sont mis en œuvre dans le respect de la législation française et européenne applicable à la protection des données personnelles. En sa qualité de sous-traitant de ces données personnelles agissant au nom et pour le compte de l'organisateur de l'Événement (responsable du traitement), COLLOQUIUM s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel et notamment le Règlement Européen (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données. Pour en savoir plus sur la gestion des données personnelles et pour exercer ses droits, le Client peut consulter la [Politique de confidentialité](#) mise en place par COLLOQUIUM.

13. Fraude à la carte bancaire

Colloquium est susceptible de transmettre à son assureur les informations en rapport avec la réservation du Client. Cette transmission permet à Colloquium de lutter contre la fraude à la carte bancaire.

La survenance d'un impayé au motif d'une utilisation frauduleuse d'une carte bancaire entraînera l'inscription des coordonnées en rapport avec la réservation du Client qui est à l'origine de cet impayé au sein d'un fichier incident de paiement mis en œuvre par l'assureur et placé sous sa responsabilité.

14. Photographies & Vidéos

Le Participant autorise Colloquium et son mandant et donneur d'ordre à utiliser son image dans le cadre de photographies ou vidéos produites dans le cadre de l'Événement. Ces images et vidéos seront exploitées aux seules fins de promotion des activités du mandant de Colloquium, de l'Événement et ses éditions à venir, et ce sur tout support et média existant ou à venir, pour la durée de protection des droits de propriété intellectuelle y afférent, pour toute exploitation en France et à l'étranger.

15. Informations et Réclamations

Toute demande d'informations, de précisions et réclamations éventuelles concernant les Prestations de COLLOQUIUM doit être adressée l'adresse suivante, dans les 30 jours suivant la fin de l'Événement : COLLOQUIUM, 33 rue la Fayette, 75009 Paris - Mail : le mail indiqué sur Site - Tél. : 01 44 64 15 15

Aucune réclamation ne sera traitée à l'issue de ce délai.

16. Manquements contractuels

Chaque Partie pourra résilier de plein droit le contrat en cas de non-respect de l'autre Partie des obligations stipulées aux présentes, et à défaut pour la Partie défaillante d'avoir remédié au manquement constaté dans un délai de 8 jours suivant la réception d'une mise en demeure adressée par l'autre Partie.

17. Modifications des Conditions Générales

COLLOQUIUM se réserve le droit à tout moment de changer, modifier, ajouter ou supprimer des parties aux présentes conditions générales, étant entendu que de telles modifications seront inapplicables aux réservations de Prestations effectuées antérieurement.

Il est donc impératif que le Client prenne connaissance et accepte les Conditions particulières et les Conditions Générales au moment où il effectue sa réservation, notamment afin de s'assurer des dispositions en vigueur.

18. Loi applicable

L'élection de domicile est faite par Colloquium, à son siège social et pour le Client à domicile (ou à son siège social s'il s'agit d'une personne morale).

La présente relation contractuelle est régie par le droit français; en cas de litige, seuls les Tribunaux de Paris seront compétents.

19. Interprétation

Les éventuelles difficultés d'interprétation du présent Contrat dans une autre langue sont résolues par référence au sens du Contrat dans sa version française.